

# NOTE AU CANDIDAT

## E1 – PRESTATIONS DE BEAUTÉ ET DE BIEN ÊTRE

### 2<sup>ème</sup> partie : Techniques esthétiques

#### 1 - RAPPEL DE LA DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

La durée de l'épreuve est de 4h30 maximum. Elle comporte une partie pratique et une partie orale.

À partir d'une situation professionnelle donnée, le candidat réalise sur un modèle :

- un soin esthétique du corps\*
- la phase de traitement spécifique du soin visage\*\*
- un maquillage du visage : dont une démonstration commentée d'une technique mise en œuvre, (choisie par le jury) en vue d'un auto-maquillage
- un maquillage fantaisie des ongles mains ou pieds
- une technique liée aux phanères parmi les techniques suivantes :
  - une permanente ou un rehaussement des cils
  - une prothésie ongulaire
  - une technique spécifique des mains
  - une technique spécifique des ongles
  - une technique spécifique des pieds

\*Un soin corps : soin complet comprenant une phase de nettoyage et une phase de traitement,

- utilisation d'un ou plusieurs appareils
- emploi de produits cosmétiques
- réalisation de techniques manuelles.

\*\*La phase de traitement spécifique visage comprend les étapes liées à :

- l'utilisation d'un appareil
- l'emploi de produits
- la réalisation de techniques manuelles

Spécifiques aux différents types et états de peaux

Remarques :

- la mise en place du poste de travail n'est pas incluse dans la durée de l'épreuve contrairement à la remise en état de ce dernier ;
- l'installation du modèle se fera avant le début de l'épreuve ;
- il conviendra de prévenir les membres du jury dès que vous êtes prêt(e) pour réaliser la démonstration commentée de la technique choisie par le jury dans le cadre de l'auto-maquillage.

#### 2- CARACTÉRISTIQUES DU MODÈLE

**Le non-respect de ces caractéristiques entraînera des pénalités pour non-conformité du modèle.**

- Féminin
- Majeur, muni d'un document d'identité pour attester de son âge (carte d'identité, passeport, permis de conduire...)
- Visage non maquillé
- Sourcils épilés
- Ongles des mains et des pieds non rongés, non maquillés
- Sans prothèse ongulaire (capsules, gels, résines)
- Sans faux-cils ou extension de cils
- Sans maquillage permanent sur le visage (sourcils, eye-liner, lèvres)
- Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques.

**Un modèle non féminin ou mineur ne sera pas accepté. Le candidat ne peut réaliser l'épreuve, il obtient obtient zéro.**

SESSION 2024	BREVET PROFESSIONNEL Esthétique Cosmétique - Parfumerie		NOTE AU CANDIDAT	
	Épreuve E1 : 2 <sup>ème</sup> partie Techniques esthétiques	Coefficient 8	Durée maxi : 4h30	1 / 2

### Assurances :

Il est signalé que les candidats scolaires sont couverts en cas d'accident survenant pendant les épreuves. Par contre, les candidats non scolaires doivent contracter une assurance pour la durée des épreuves.

Tous les candidats doivent assurer leur modèle afin de les garantir des accidents qui pourraient survenir lors des épreuves.

### **3- CONSIGNES PRÉALABLES À L'ÉPREUVE**

Le candidat se munit de sa convocation et de sa pièce d'identité.

Le candidat se présente avec sa tenue professionnelle complète, son matériel, ses produits ; sans signe distinctif de l'établissement de formation.

Les téléphones portables (candidat et modèle) sont éteints dès l'entrée dans la salle d'examen et sur toute la durée de l'épreuve.

#### **Touche d'essai pour la technique d'embellissement des cils :**

Le candidat devra avoir réalisé au préalable (48 h avant la date de l'épreuve à laquelle il est convoqué) le test de la touche d'essai sur son modèle.

Il remet le jour de l'épreuve, l'attestation intitulée « candidat- modèle » renseignée et signée par le candidat et le modèle.

Le règlement cosmétique Européen applicable depuis juillet 2013 ainsi que le décret n°2003-462 du 21 mai 2003 ne rendent plus obligatoire la réalisation de la touche d'essai. Toutefois, celle-ci demeure fortement conseillée par un grand nombre de marques. **À ce titre, la touche d'essai reste obligatoire dans le cadre des examens. Le candidat qui n'a pas rendu l'attestation complétée et signée ne réalise pas la technique d'embellissement des cils, il obtient zéro à cette technique.**

<b>SESSION 2024</b>	<b>BREVET PROFESSIONNEL</b> Esthétique Cosmétique - Parfumerie		NOTE AU CANDIDAT	
	Épreuve E1 : 2 <sup>ème</sup> partie Techniques esthétiques	Coefficient 8	Durée maxi : 4h30	2 / 2